

MAIRIE DE SAINT LAURENT DU VERDON

37, rue de la Fontaine
04500 SAINT LAURENT DU VERDON (ALPES DE HAUTE PROVENCE)
TEL. 04 92 74 57 47
mairie@saint-laurent-du-verdon.fr

**ARRETE N°13/2026 du 20 août 2026****Etablissant une place de stationnement réservée rue du lavoir pour les services de la Mairie**

Madame Le Maire de Saint Laurent du Verdon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-3,

Vu le code de la route, notamment son article R 417-1,

Vu la nécessité de garantir un accès facile et rapide aux services de la mairie dans l'exercice de leurs fonctions,

ARRETE

Article 1^{er} : Une place de stationnement est réservée à l'usage exclusif des services de la mairie. Cette place est clairement identifiée et située à proximité immédiate de la mairie rue du lavoir.

Article 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place pour indiquer clairement la réservation de cette place. Toute infraction à cette disposition pourra faire l'objet d'une sanction conformément aux dispositions du code de la route.

Article 3 : Les services techniques de la commune sont chargés de l'exécution de cet arrêté. Ils devront veiller à ce que la signalisation soit correctement installée et maintenue.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le commandant de la gendarmerie de Riez pour information et mise en application.

Madame le Maire et le commandant de la brigade de gendarmerie de Riez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Article 5 : Les frais occasionnés par l'exécution du présent arrêté seront supportés par le budget communal.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Saint Laurent du Verdon,
Le 20 août 2026,

Madame Le Maire,
Nadine GRILLON,

